

Introduction

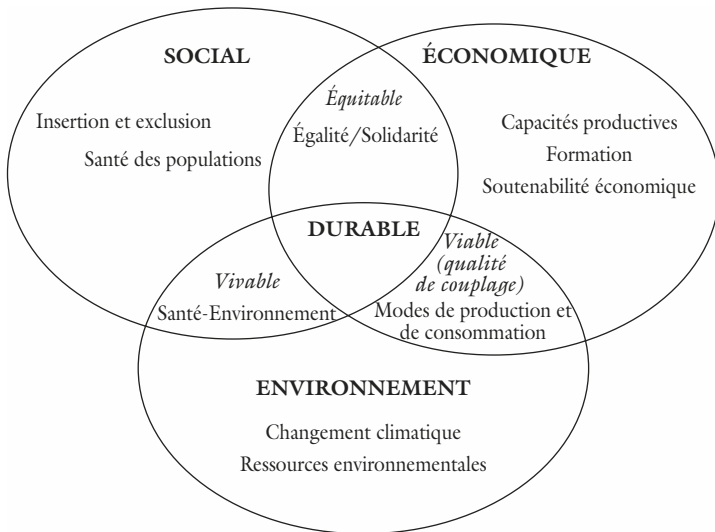
Plus de vingt années après l'apparition de la notion de « développement durable », *sustainable development* en anglais, il est possible d'avoir une idée plus précise d'un terme longtemps porteur d'ambiguïtés. Il est défini originellement en 1987 dans le rapport *Notre avenir à tous* de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par M^{me} Gro Harlem Brundtland :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de "besoins", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Cette définition est le compromis délicat d'une vingtaine d'années de double opposition : opposition entre, d'une part, les tenants de la croissance économique comme moteur du développement et de la production de richesses à répartir et, d'autre part, les protecteurs de l'environnement et de la nature ; opposition aussi entre, d'un côté, les pays anciennement industriels et, de l'autre, ceux qui aspiraient à rejoindre ou même dépasser les premiers. Vingt années d'intenses réflexions et d'active diplomatie sous l'égide de l'Organisation des Nations unies pour aboutir à l'un de ses Sommets les plus consensuels et médiatisés, à Rio de Janeiro au Brésil, en septembre 1992. Vingt années d'efforts diplomatiques pour trouver les termes et les orientations qui ont permis de rassembler 182 États représentés par leur chef d'État ou de gouvernement, de préciser le sens de la notion de « développement durable » (27 principes adoptés), de signer de nouveaux types d'accords multilatéraux (telle la convention-cadre sur le changement climatique), de retenir un programme de 2 500 actions connu sous le nom d'« Agenda 21 ». Un succès indéniable, même s'il

a été payé au prix d'un double silence : les pays du Nord ne voulaient pas entendre parler de limitation de la croissance économique source de prélèvements de ressources naturelles et de pollutions ; les pays en développement auraient refusé tout compromis qui aurait prescrit une limitation démographique précise.

Cet unanimité est aussi le fruit d'une mise en scène conciliatrice de trois domaines jusqu'alors indépendants, voire antinomiques : les piliers de l'économie, du social et de l'environnement deviennent les supports conjoints du « développement durable ».



Malgré ces efforts, pour beaucoup, la notion de « développement durable » reste floue et son utilisation, parfois sans retenue, accrédite ce sentiment. Le concept de « développement durable » ne serait qu'un argument alibi au *statu quo*, son utilisation par les multinationales le rendrait irrémédiablement suspect, ses multiples déclinaisons, de tourisme durable, d'agriculture durable, d'urbanisme durable traduiraient sa vacuité, l'idée première de développement symboliserait sa propension à privilégier la croissance économique avec un peu de replâtrage environnemental et social. Nouvelle idéologie managériale,

le développement durable serait un simple thème de communication consensuelle pour éviter les remises en cause que l'urgence écologique exigerait.

Il n'est donc pas inutile de revenir aux principes qui l'accompagnent. Au fil des réunions internationales, leurs transcriptions politiques évoluent autour d'un noyau commun. Les chefs d'État de l'Union européenne, lors du Conseil européen de juin 2005, ont adopté une formulation intéressante des « Principes directeurs des politiques » pour orienter la stratégie européenne de développement durable.

Promotion et protection des droits fondamentaux

Placer les êtres humains au centre des politiques de l'Union européenne, en promouvant les droits fondamentaux, en combattant toutes les formes de discrimination et en contribuant à la réduction de la pauvreté et à l'élimination de l'exclusion sociale dans le monde entier.

Solidarité intra et intergénérationnelle

Répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs besoins, dans l'Union européenne et ailleurs.

Société ouverte et démocratique

Garantir aux citoyens la possibilité d'exercer leurs droits d'accès à l'information et assurer leur accès à la justice. Offrir des voies de consultation et de participation à toutes les parties intéressées et associations.

Participation des citoyens

Renforcer la participation des citoyens à la prise de décision. Mieux informer et mieux sensibiliser l'opinion au développement durable. Informer les citoyens de leur influence sur l'environnement et des différentes manières dont ils peuvent opérer des choix plus durables.

Participation des entreprises et des partenaires sociaux

Renforcer le dialogue social, la responsabilité sociale des entreprises et les partenariats public-privé, afin de favoriser la coopération et les responsabilités communes concernant la mise en place de modes de consommation et de production durables.

Cohérence des politiques et gouvernance

Promouvoir la cohérence entre toutes les politiques de l'Union européenne et entre les actions menées aux niveaux local, régional, national et mondial, afin d'augmenter leur contribution au développement durable.

Intégration des politiques

Promouvoir l'intégration de considérations d'ordre économique, social et environnemental, de telle sorte qu'elles soient cohérentes et se renforcent

mutuellement, par l'exploitation pleine et entière des instruments visant à mieux légiférer, comme l'évaluation équilibrée de l'impact et les consultations des parties prenantes.

Exploitation des meilleures connaissances disponibles

Veiller à ce que les politiques soient élaborées, évaluées et exécutées sur la base des meilleures connaissances disponibles et à ce qu'elles soient économiquement, socialement et environnementalement saines et d'un bon rapport coût-bénéfices.

Principe de précaution

En cas d'incertitude scientifique, mettre en œuvre des procédures d'évaluation et des mesures préventives appropriées afin d'éviter des dommages à la santé humaine et à l'environnement.

Principe du pollueur-payeur

S'assurer que les prix reflètent les coûts réels, pour la société, des activités de consommation et de production et que les pollueurs paient pour les dommages qu'ils occasionnent à la santé humaine et à l'environnement.

Une donnée est acquise, si l'on pouvait en douter lors de son apparition, le développement durable n'est pas un phénomène de mode. Il est même un phénomène qui s'intégrera toujours davantage au cœur des préoccupations de l'entreprise, de l'État et de chacun de nous. Si nous refusions d'aller vers un développement durable, c'est à l'absence de développement ou la régression que nous nous condamnerions. L'intégration des paramètres environnementaux dans notre développement n'est pas un choix, ce n'est ni une question d'éthique, de morale ou de citoyenneté ; c'est une condition de survie.

Lorsque le concept de développement durable est apparu, les craintes relatives aux causes anthropiques de l'augmentation de l'effet de serre n'étaient partagées que par quelques spécialistes et les preuves manquaient encore. En 1990, le rapport de l'Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC, GIEC en français) ne discerne aucune cause réelle et sérieuse d'augmentation de température liée aux activités humaines. Si celui de 1995 reconnaît un léger rôle des activités humaines, celui de 2001 lève toute ambiguïté et celui publié en février 2007 est, malgré d'intenses pressions américaines, totalement alarmiste : les émissions « passées et futures de gaz carbonique CO₂ continueront à contribuer au réchauffement et à l'élévation du niveau de la mer pendant plus d'un millénaire ».

Plus rapidement nous comprendrons l'ampleur du défi que représente le développement durable, plus nous réussirons à amoindrir le choc de l'épuisement des ressources naturelles, celui du dérèglement climatique et l'effet délétère des pollutions rémanentes diffusant à longue distance. Il y a désormais urgence et heureusement de nombreux indices nous signalent que beaucoup d'entreprises, d'états, de collectivités, de citoyens ont désormais intégré cette exigence.

Dans notre ouvrage nous souhaitons apporter une synthèse de l'ensemble des domaines du développement durable. Nous dresserons un panorama des facteurs constitutifs du développement durable à l'échelle internationale, qu'il s'agisse des données biologiques, physiques ou chimiques et des flux économiques, sociaux ou culturels. Nous essayerons ensuite d'examiner en quoi notre existence est directement impactée par cette nouvelle donne et comment nos activités traditionnelles comme notre habitat, nos transports, notre travail ou nos manières de produire ou de consommer en dépendent. Nous présenterons ensuite une cartographie des acteurs du développement durable afin d'examiner la place et le rôle de chacun dans cette reconfiguration en cours. Enfin nous analyserons la gouvernance du développement durable dans ses divers aspects économiques et financiers, juridiques ou informationnels.

Le développement durable pourra disparaître dans sa dénomination, ainsi le premier Congrès de la Terre initié par le président de la République française en février 2007 s'est déroulé sous l'égide du terme de « croissance écologique », la grande consultation des ONG – organisations non gouvernementales – et de la société civile de l'été 2007 s'est effectuée sous l'appellation de « Grenelle de l'environnement » et non de celui du développement durable, sa signification, ses enjeux et impératifs sont désormais inéluctablement ancrés au cœur de nos activités.